

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/11/2021**

PRESENTS : MARTIN / GRELLETY / SOULAGE / DELBOS / HAMCHART / MERCADAL / OOSTEROM

REPRESENTES : CEGLARSKI par GRELLETY

ABSENTS : BONTEMPS / PORTELLO

Convocation du 03/11/2021

Début de la séance à 20 heures

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/09/2021
- Décision modificative n° 1
- Assainissement / Eaux pluviales : choix maître d'œuvre
- Défibrillateur : renouvellement contrat de maintenance
- Cantine : modification tarif au 01/01/2022
- SDE24 : informations diverses
- Point recrutement agent polyvalent
- Acquisition lecteur de puces pour les animaux
- Questions diverses

Lecture du dernier compte rendu du conseil municipal du 22/09/2021.

Il est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

Zéro artificialisation nette des sols

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter à l'ordre du jour cette délibération.

DELIBERATION 2021-11/31

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				15,00
Emprunts en euros			1641	15,00
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		15,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	15,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		15,00		15,00

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DELIBERATION 2021-11/32

ASSAINISSEMENT / EAUX PLUVIALES : CHOIX MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de maîtrise d'œuvre de la société ADVICE INGENIERIE concernant les travaux de réhabilitation de l'assainissement pluvial (collecte) dans le cadre de la mise en œuvre de l'assainissement collectif d'eaux usées de la commune de Varennes.

Cette mission de maîtrise d'œuvre pluviale va permettre d'étudier et de chiffrer une solution de collecte à mettre en œuvre.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de maîtrise d'œuvre avec la société ADVICE INGENIERIE d'Eysines et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2021-11/33

DEFIBRILLATEUR : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du devis de renouvellement annuel du contrat de maintenance du défibrillateur.

Pour l'année 2022, le montant à payer est de 285.65 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de renouvellement de maintenance pour l'année 2022.

DELIBERATION 2021-11/34

CANTINE : MODIFICATION TARIF AU 01/01/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les charges afférentes au fonctionnement de la cantine sont en constante augmentation. Ce service engendre une hausse significative des crédits affectés.

D'autre part, le prix des repas n'a pas été modifié depuis le 1^{er} janvier 2019. Soit depuis 3 années.

Il est donc envisageable de reconsidérer le prix des repas au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de passer le prix du repas à 2.80 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le prix du repas de la cantine à 2.80 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

DELIBERATION 2021-11/35

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « *l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol* ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Après délibération, le conseil municipal de la commune de Varennes à l'unanimité :

- Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;
- Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

SDE24 : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE24 coopère avec les collectivités pour développer des zones appelées « trame noire ». Celles-ci peuvent être à proximité des villes où il sera nécessaire de diminuer l'intensité de l'éclairage public.

D'autre part il ajoute que le SDE24 a engagé une campagne de remplacement des câbles torsadés de faible section par des câbles torsadés de section supérieure pour diminuer les chutes de tension en ligne.

POINT RECRUTEMENT AGENT POLYVALENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de recrutement d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural a commencé.

Depuis le 19/10/2021, l'offre est en ligne sur le *site emploi-territorial.fr* jusqu'au 17/12/2021. Le poste est à pourvoir au 01/01/2022 pour un temps de travail de 24 heures hebdomadaire.

ACQUISITION LECTEUR DE PUCES POUR LES ANIMAUX

Suite à des évènements récents concernant des chiens divagants sur la voie publique, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait judicieux de se doter d'un lecteur de puces. Il ajoute qu'il sera nécessaire de s'abonner au fichier national I-CAD pour connaître le propriétaire de l'animal dont la puce sera détectée.

QUESTIONS DIVERSES

Agent recenseur / population

Monsieur le Maire précise que nous sommes toujours à la recherche d'un agent recenseur pour la période du 05/01/2022 (formation des agents recenseurs) au 19/02/2022 (fin de la collecte). Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaire, payé au SMIC.

Fin de la séance à 22 h 15.